

TICKOPUR R 33

Date d'impression: 31.05.2015

No.: 83023

Page 1 de 7

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

TICKOPUR R 33

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Détergent. Nettoyant universel, anticorrosif, pour bain ultrasonique, concentré.
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DR.H.STAMM GmbH Chemische Fabrik
Rue: Heinrichstr. 3 – 4
Lieu: 12207 Berlin, GERMANY
Téléphone: +49 30 76880-280
e-mail: info@dr-stamm.de
Internet: www.dr-stamm.de
Service responsable: sdb@dr-stamm.de, Tel.: +49 30 76880-258

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24-hours-emergency: Giftnotruf Berlin: +49 30 30686790 (german, english)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Indications de danger: Xi - Irritant
Phrases R:
Irritant pour les yeux et la peau.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1
Mentions de danger:
Provoque une irritation cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Esters phosphoriques, sel de sodium
Méta-silicate de disodium

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05

**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

TICKOPUR R 33

Date d'impression: 31.05.2015

No.: 83023

Page 2 de 7

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
213-791-2	Eau	70-80 %
7732-18-5		
230-785-7	Pyrophosphate de tétrapotassium	<9,0 %
7320-34-5		
	Esters phosphorique, sel de sodium	<8,0 %
111798-26-6	Xi - Irritant R38-41	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318	
257-573-7	N,N-bis(carboxylatométhyl)-L-glutamate, Sel de sodium	<6,0 %
51981-21-6		
229-912-9	Métasilicate de disodium	<4,0 %
10213-79-3	C - Corrosif, Xi - Irritant R34-37	
	Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H314 H335	
268-938-5	C8-C18 Aminoxides	<1,0 %
68155-09-9	Xi - Irritant R38-41-52	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

TICKOPUR R 33

Date d'impression: 31.05.2015

No.: 83023

Page 3 de 7

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau. Mousse. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Le matériau n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Comburant. Inflammable. explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures d'hygiène

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Matériau approprié: PE (polyéthylène). CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). NBR

TICKOPUR R 33

Date d'impression: 31.05.2015

No.: 83023

Page 4 de 7

(Caoutchouc nitrile). Caoutchouc butyle. FKM (Caoutchouc fluoré).

Porter les gants de protection homologués : EN 374

Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

Protection respiratoire non nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: incolore - jaune clair
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 12,9 (conc.) 9,9 (1 %) DGF H-III 1

Modification d'état

Point de fusion: -6 °C

Point initial d'ébullition et intervalle
d'ébullition: >100 °C

Point d'éclair: ---

Dangers d'explosion

non explosif.

Propriétés comburantes

non comburant.

Densité (à 20 °C): 1,12 g/cm³ DIN 12791

Hydrosolubilité: complètement miscible

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactions exothermiques avec: Acide, concentré.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.4. Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.5. Matières incompatibles

Acide, concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

TICKOPUR R 33

Date d'impression: 31.05.2015

No.: 83023

Page 5 de 7

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
7320-34-5	Pyrophosphate de tétrapotassium				
	par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Maus	
111798-26-6	Esters phosphorique, sel de sodium				
	par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Ratte	
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate, Sel de sodium				
	par voie orale	DL50	>2000 mg/kg		EC B.1
	dermique	DL50	>2000 mg/kg		OECD 402
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	4,2 mg/l		OECD 403
68155-09-9	C8-C18 Aminoxides				
	par voie orale	DL50	6000 mg/kg	Ratte	

Irritation et corrosivité

Risque de lésions oculaires graves.

Effet irritant sur la peau : irritant.

Effets sensibilisants

non sensibilisant.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables. Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
111798-26-6	Esters phosphorique, sel de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>10 mg/l	96 h		
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate, Sel de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD 201
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>100 mg/l	48 h	Daphnien	OECD 202
	Toxicité bactérielle aiguë	--- g O2/g (--- mg/l)				OECD 209
68155-09-9	C8-C18 Aminoxides					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5,9 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	110 mg/l			

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

TICKOPUR R 33

Date d'impression: 31.05.2015

No.: 83023

Page 6 de 7

12.3. Potentiel de bioaccumulation

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate, Sel de sodium	<0

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 0 % (0g/l)

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations**Modifications**

Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente: 2, 8, 11, 12, 15, 16

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

- 34 Provoque des brûlures.
- 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- 38 Irritant pour la peau.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 52 Nocif pour les organismes aquatiques.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.

TICKOPUR R 33

Date d'impression: 31.05.2015

No.: 83023

Page 7 de 7

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Indications de stage professionnel: Observer le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)